

direction des services
départementaux
l'éducation nationale
Hérault
éducation
nationale

**Le Directeur
académique des
services de
l'éducation nationale**

CABINET

ref :2018 : alerte sociale Se-UNSA
Affaire suivie par
Hervé COMBET
Téléphone
04 67 91 53 15
Télécopie
04 67 60 74 16
courriel
herve.combet
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le 13 septembre 2018

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable :
SE-UNSA 34

Date du courrier invitant à la négociation préalable :
12 septembre 2018

Date/heure/lieu de la négociation : **13 septembre 2018 à 14h00**, à la Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault.

PARTICIPANTS :

Représentants SE-UNSA 34 :

- Monsieur Cyril PERIER
- Monsieur Jean Robert BIGGIO

Représentants de l'administration :

- Madame Martine BOLUIX
- Monsieur Olivier BOST IENA
- Monsieur Hervé COMBET

REVENDEICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE :

1. Moyens disponibles pour des ouvertures provisoires
2. Prise en compte de la ruralité.

Situation de l'école de Cruzy : école en ZRR avec des classes à triple et quadruple
niveaux.

Proposition : mettre à disposition un TR ZIL le matin.

Observation : le dédoublement de tous les CE1 en éducation prioritaire qui n'était pas
obligatoire a provoqué un déséquilibre de moyens entre les classes dédoublées et les classes
hors éducation prioritaire.

3. Prise en compte de la hausse démographique

Situation de Pignan : demande d'une décharge totale de direction.

Situation de Courmonterral : en élémentaire la moyenne par classe est de 30,7. Des
logements sont en cours de livraison et laissent présager des inscriptions en cours
d'année.

Proposition : mettre à disposition un TR Bd

Situation de Cournonsec : école élémentaire surchargée (moy à 30) alors qu'en maternelle les effectifs sont à la baisse.

Observation : pourquoi ne pas avoir fermé une classe en maternelle pour ouvrir une classe en élémentaire. Demande de l'équipe pédagogique faite par l'école en mars 2018.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION :

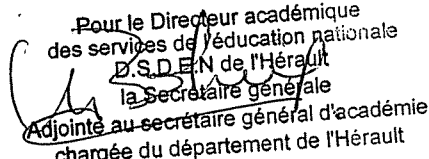
1. Ajustement des moyens à la rentrée des classes : 11 ouvertures de classes sans fermeture.
2. Sur les trois autres situations d'écoles signalées (Cruzy, Cournonterral et Cournonsec), une étude précise va être conduite avant arbitrage définitif.

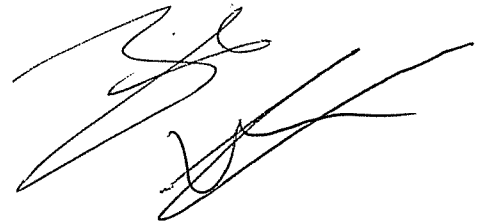
3. CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION :

L'organisation syndicale ne maintient pas son préavis de grève mais reste en attente des décisions concernant les trois situation d'école signalées.

Signature de l'autorité administrative
Compétente

Signature des représentants
syndicaux


Pour le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
D.S.D.E.N de l'Hérault
la Secrétaire générale
Adjointe au secrétaire général d'académie
chargée du département de l'Hérault



Martine BOLUIX